



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 juillet 2019, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

**ASSERMENTATION DE M. LOUIS-GABRIEL BÉLANGER**

**CONSULTATION PUBLIQUE (POINT 6.2)**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2019-117 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 01.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Christiane Nadeau, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Serge Genest, conseiller  
Louis-Gabriel Bélanger  
Guillaume Dusablon, conseiller

Est absent : Guy Lafleur, conseiller

La directrice générale atteste que 14 personnes sont présentes dans la salle.

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

**ORDRE DU JOUR**

ASSERMENTATION DE M. LOUIS-GABRIEL BÉLANGER

CONSULTATION PUBLIQUE (POINT 6.2)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 2 juillet 2019

3. ADMINISTRATION

3.1 Demande de collaboration – Héritage collectif

3.2 Octroi d'un contrat concernant l'entretien ménager du centre communautaire

3.3 Travaux chemin Terre-Rouge

3.4 Autorisation de signature – demande de cession de terrain résolution 2019-87  
Mme Francine Fournier

3.5 Autorisation de signature - cession de terrain Place des Phares

3.6 Octroi du contrat pour la réfection du terrain de tennis

3.7 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt

3.8 Dépôt de la liste des rapports de dépenses et dons reçus lors des élections

4. SERVICE DE COMPTABILITÉ

4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer





5. AGENDA POLITIQUE

- 5.1 Signature d'une entente avec Mme Claudia Daigle
- 5.2 Subvention pour l'école de la clé d'Or

6. URBANISME

- 6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2019
- 6.2 Analyse de la demande de dérogation mineure – 3934 chemin de Tilly
- 6.3 Adoption du premier projet de Règlement 2019-649 visant à modifier le Règlement #97-367 intitulé « Règlement de zonage » afin d'autoriser l'usage de restaurant dans la zone Cab 125, abaisser le nombre de cases de stationnement hors requis pour les services de restauration et présentation du projet de règlement
- 6.4 Projet de PIIA – 4526 Marie-Victorin
- 6.5 Projet de PIIA – projet de lotissement du lot 3 389 513 – 3989 chemin de Tilly

7. DIVERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2. ORDRE DU JOUR**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**2019-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUILLET 2019**

Il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 2 juillet 2019.

**3. ADMINISTRATION**

**3.1 Demande de collaboration – Héritage collectif**

**2019-119 DEMANDE DE COLLABORATION – HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de collaboration pour le concert « Sur les traces de nos poètes romantiques »;

ATTENDU QU' un partenariat Fabrique, Héritage collectif de Tilly et la Municipalité permettra d'allier vie culturelle, conservation du patrimoine et vie communautaire;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à verser un montant de 300 \$ à Héritage collectif de Tilly.

La directrice certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345.

**3.2 Octroi de contrat concernant l'entretien ménager du centre communautaire**





**2019-120 OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT L'ENTRETIEN MÉNAGER DU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite du travail accompli par M. Robert Jr Pugh au centre communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité renouvèle le contrat de M. Robert Jr Pugh pour une période de trois ans;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission 2019-CC-SAT présentée le 16 juin 2019 au montant de 5 550 \$ par année et le coût des ménages supplémentaires au montant de 40 \$ chacun. Les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents requis aux fins d'exécution des présentes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 70120 495.

**3.3 Travaux Terre-Rouge**

**2019-121 TRAVAUX TERRE-ROUGE**

ATTENDU QUE le chemin Terre-Rouge a besoin d'être réparé afin que celui-ci soit plus carrossable pour une meilleure circulation;

pour ce motif,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 42 500 \$ plus les taxes applicables.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 55 16901 000 « carrières et sablières »

**3.4 Autorisation de signature – cession de terrain (résolution 2019-87)**

**2019-122 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DE TERRAIN  
(RÉSOLUTION 2019-87)**

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé une cession de terrain en faveur de Mme Francine Fournier;

pour ce motif,

il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le maire et/ou le maire suppléant et la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer tout document requis aux fins d'exécution des présentes.

**3.5 Autorisation de signature – cession de terrain Place des Phares**

**2019-123 AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DE TERRAIN PLACE  
DES PHARES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire rendre le rond-point de Place des Phares plus sécuritaire;





ATTENDU QU' il devra avoir un échange de parcelle de terrain entre les parties;

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage devront être réalisés et ceux-ci seront à la charge de la Municipalité;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le maire et/ou le maire suppléant et la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer tout document requis aux fins d'exécution des présentes.

### 3.6 Octroi du contrat pour la réfection du terrain de tennis

#### 2019-124 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour la réfection du terrain de tennis;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 26 juin 2019 à 11 h;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions :

- Entreprises Lévisiennes au montant de 84 196,19 \$ taxes incluses;
- Pavage Lagacé & Frères au montant de 73 149,45 \$ taxes incluses;
- P.E. Pageau au montant de 69 541,48 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a procédé à l'analyse des soumissions et que ceux-ci sont tous conformes en tout point aux documents d'appels d'offres (projet #606-19-GM);

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission de P.E. Pageau au montant de 69 541,48 \$ taxes incluses;

QUE le devis (projet no.606-19-GM) fait partie intégrante de la présente résolution.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le programme de la taxe d'accise (TECQ).

### 3.7 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

#### 2019-125 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires (art. 357 L.E.R.M.);

ATTENDU QU' il y a eu une élection partielle le 2 juin 2019;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Louis-Gabriel Bélanger.





### 3.8 Dépôt de la liste des rapports de dépenses et dons reçus lors des élections

#### 2019-126 DÉPÔT DE LA LISTE DES RAPPORTS DE DÉPENSES ET DONNÉS REÇUS LORS DES ÉLECTIONS

ATTENDU QUE l'art. 513.2 de la L.E.R.M. prévoit que chaque candidat aux élections municipales doit déposer un rapport des dépenses et des dons reçus;

ATTENDU QUE des élections partielles ont eu lieu le 2 juin 2019;

ATTENDU QUE cette loi oblige le dépôt de ces rapports et listes devant le conseil municipal;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt des rapports et listes de tous les candidats concernés, soit :

- M. Louis-Gabriel Bélanger
- M. Rémi Bélanger
- M. Paul-Yvon Dumais.

## 4. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

### 4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

#### 2019-127 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des dépenses incompressibles et des comptes à payer au 30 juin 2019 pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le total des dépenses incompressibles et les comptes à payer, dont les chèques portent les numéros 9 677 à 9 760 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros PA 2 240 à PA 2 256 inclusivement pour une somme de 741 173,06 \$. Les salaires et charges sociales totalisent la somme de 25 642,88 \$. Le total des dépenses et des salaires est 766 815,94 \$.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses.

## 5. AGENDA POLITIQUE

### 5.1 Signature d'une entente avec Mme Claudia Daigle

#### 2019-128 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MME CLAUDIA DAIGLE

CONSIDÉRANT QUE Mme Claudia Daigle a été à l'emploi de la Municipalité du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 19 février 2019, principalement à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT la lettre de congédiement du 15 février 2019 suivie de la résolution 2019-35 du 19 février 2019;





- CONSIDÉRANT la plainte produite devant le Tribunal administratif du travail par madame Daigle le 1<sup>er</sup> mars 2019 (dossier CQ-2019-1234) par laquelle elle conteste son congédiement;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis qu'il est souhaitable de mettre fin définitivement au lien d'emploi de Madame Daigle et au dossier de sa plainte;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît les qualités professionnelles de madame Daigle ainsi que la qualité de son travail alors qu'elle était à l'emploi de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE madame Daigle a effectué son travail de manière consciencieuse en recherchant l'intérêt de la municipalité et n'a posé aucun geste de nature à entacher la réputation de celle-ci;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis qu'il est souhaitable de conclure une entente à l'amiable avec madame Daigle;
- CONSIDÉRANT les dommages allégués par madame Daigle;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Christian Richard, maire, et résolu à la majorité :

- M. Jérôme Pagé, M. Louis-Gabriel Bélanger, M. Guillaume Dusablon et M. Christian Richard votent pour la proposition,
- Mme Christiane Nadeau et M. Serge Genest votent contre la proposition.

QUE le conseil autorise le maire à signer l'entente dont le texte a été remis aux membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance;

QUE le conseil autorise le maire à prendre les mesures nécessaires pour en assurer la mise en œuvre dont le versement d'un montant substantiel à madame Daigle tel que prévu à l'entente.

## **5.2 Subvention pour l'école de la Clé d'Or**

### **2019-129 SUBVENTION POUR L'ÉCOLE LA CLÉ D'OR**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer au réaménagement de la cour d'école de la Clé d'Or;

pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité verse la somme de 5 000 \$ pour le réaménagement de la cour d'école de la Clé d'Or;

QUE la Municipalité autorise la dépense et le paiement de la dépense;

QUE la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le surplus accumulé non-affecté.

## **6. URBANISME**

### **6.1 Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2019**

#### **2019-130 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 13 JUIN 2019**





Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2019.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

## 6.2 Analyse de la demande de dérogation mineure – 3934, chemin de Tilly

Le point est reporté.

## 6.3 Adoption du premier projet de Règlement 2019-649 visant à modifier le Règlement 97-367 intitulé « Règlement de zonage » afin d'autoriser l'usage de restaurant dans la zone CAb 125, abaisser le nombre de cases de stationnement hors requis pour les services de restauration et présentation du projet de règlement

2019-131 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-649 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-367 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE RESTAURANT DANS LA ZONE CAb 125, ABAISSER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT HORS REQUIS POUR LES SERVICES DE RESTAURATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

## PROJET DE RÈGLEMENT 2019-649 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-367 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE RESTAURANT DANS LA ZONE CAb 125, ABAISSER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT HORS REQUIS POUR LES SERVICES DE RESTAURATION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 97-367 fut adopté le 2 mars 1997;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 2007-389 de façon à :

- Autoriser l'usage « restaurant » dans la zone CAb 125 ;
- Abaisser le nombre de cases de stationnement hors-rue requis pour les services de restauration ;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 2019-649 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.





## **ARTICLE 2**

Modifier le tableau 1 du Règlement de zonage 97-367 par l'ajout à la ligne « 54. Service de restauration » de la colonne « CAb 125 » de la note « 5 » qui se détaille dans la section note du tableau de la façon suivante :

*« 5 : usage restaurant autorisé seulement dans la zone CAb 125. »*

## **ARTICLE 3**

Modifier le huitième paragraphe du premier alinéa de l'article 114 intitulé « Nombre requis de cases de stationnement hors rue » de la façon suivante :

### **Avant modification :**

*« 8° services de restauration (cf. 54) : 1 case par 4,0 mètres carrés de superficie de plancher; »*

### **Après modification :**

*« 8° services de restauration (cf. 54) : 1 case par 20,0 mètres carrés de superficie de plancher; »*

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly ce \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **6.4 Projet PIIA – 4526 chemin de Tilly**

#### **2019-132 PROJET PIIA – 4526, CHEMIN DE TILLY**

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser les travaux suivants :

- Implanter une galerie en façade avant qui excéderait la façade avant et la façade latérale entre les deux sections de façade avant. La galerie n'excéderait pas les façades avant du bâtiment;
- Installer une planche de rive qui viendra ceinturer le bâtiment. Elle sera composée de bois;
- Installer une porte de bois coulissante sur la remise attachée au bâtiment principal (côté ouest), ainsi qu'une porte de bois sur ladite remise attachée (qui s'ouvre sur le côté nord);
- Installer trois portes sur la partie du bâtiment complémentaire attachée se situant sous le balcon. Le modèle de porte sera similaire au modèle de porte déjà existant;
- Installer un garde-corps sur le balcon en cour arrière. Le garde-corps sera en acier galvanisé;
- Installer une clôture en cour avant. La clôture sera en acier galvanisé;
- Changer le revêtement de recouvrement des toitures des bâtiments complémentaires isolés (cabine de plage et garage isolée). Les bâtiments seront recouverts de tôle à baguette;
- Installer des planches de bois verticales sur le garage isolé de façon à fermer l'appentis existant;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont effectué une visite de la propriété sur place pour mieux comprendre les travaux devant être effectués;







ATTENDU QU' il est de l'avis des membres du comité consultatif que la demande respecte les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

ATTENDU QUE l'objectif 11 du plan d'urbanisme de la municipalité indique notamment que la municipalité entend adopter des dispositions réglementaires qui favoriseront l'implantation de nouveaux commerces dans la trame traditionnelle du village;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Louis-Gabriel Bélanger, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 4526, route Marie-Victorin, telle que proposée par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **6.5 Projet de PIIA – projet de lotissement du lot 3 389 513 – 3989 chemin de Tilly**

##### **2019-133 PROJET DE PIIA – PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 3 389 513, 3989, CHEMIN DE TILLY**

ATTENDU QUE la demande vise à subdiviser le lot 3 389 513 de façon à en fusionner une partie du lot voisin;

ATTENDU QUE la demande ne vise pas à autoriser la création de nouveaux terrains constructibles;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs et les critères applicables du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de lotissement du lot 3 389 513.

#### **7. DIVERS**

#### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

##### **2019-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

Il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 soit adopté séance tenante.





**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-135 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 46.

Je, Christian Richard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale, secrétaire trésorière



**COMPTES À PAYER**

**JUIN 2019**

	Fournisseurs	Description	Montant
<b>PRÉLÈVEMENTS</b>			
PA 2240	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART CULTURE ET PATRIMOINE	4 421.00 \$
PA 2241	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART GESTION BOUES FOSSES SEPTIQUES	8 912.50 \$
PA 2242	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART SÉCURITÉ-INCENDIE	2 358.94 \$
PA 2243	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	4 566.36 \$
PA 2244	MRC LOTBINIÈRE	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF	1 227.00 \$
PA 2245	HYDRO-QUÉBEC	STATION DES JARDINS	101.41 \$
PA 2246	HYDRO-QUÉBEC	RÉSERVOIR	1 996.63 \$
PA 2247	VIDÉOTRON	CASERNE	105.04 \$
PA 2248	TÉLUS QUÉBEC	BIBLIOTHÈQUE, MAIRIE ET INTERNET	962.99 \$
PA 2249	HYDRO-QUÉBEC	PONT #2	31.00 \$
PA 2250	VIDÉOTRON	LOCAL DES FERMIÈRES	32.66 \$
PA 2251	VIDÉOTRON	LOCAL SPORTIF	203.42 \$
PA 2252	VISA DESJARDINS	FRAIS DE POSTE, D'HÉBERGEMENT, FÊTE NATIONALE	2 381.92 \$
PA 2253	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRES	403.57 \$
PA 2254	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 032.44 \$
PA 2255	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DE RUES	934.15 \$
PA 2256	RENAUD LABRECQUE	REMBOURSEMENT DÉPENSES FÊTE ST-JEAN 2019	438.67 \$
<b>CHÈQUES</b>			
9677	CNESST	AVIS DE COTISATION	717.64 \$
9678	LA CAPITALE	PLACEMENT	700 000.00 \$
9679	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	RÉS.:2018-70 CONTRIBUTION MENSUELLE MAISON AÎNÉE	
9680	ALINE ASSELIN	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	148.00 \$
9681	JOCELYNE BLANCHET	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	219.25 \$
9682	JACQUES CARON	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	343.00 \$
9683	PATRICIA CHOUINARD	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	211.00 \$
9684	MARIE-PIERRE DESCHÊNES	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	852.90 \$
9685	KIM DUMAIS	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	211.00 \$
9686	PAULE DUMAS	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	311.25 \$
9687	RACHEL DUMAS	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	206.25 \$
9688	JACYNTHÉ GAUTHIER	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	399.60 \$
9689	EVE GIGUÈRE	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	208.00 \$
9690	DIANE GINGRAS	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	315.80 \$
9691	LORRAINE GINGRAS	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	168.40 \$
9692	LINE GUIMOND	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	165.00 \$
9693	HUGUETTE LAROCHE	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	211.00 \$
9694	DIANE LAROCHE	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	1 167.20 \$
9695	MARTIN LAURENDEAU	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	206.25 \$
9696	MARYSE L'HEUREUX	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	106.25 \$
9697	DOMINIQUE L'HEUREUX	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	134.38 \$
9698	SYLVIE PAQUIN	RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS	200.20 \$
9699	ANNULÉ		
9700	PAGENET	TÉLÉAVERTISSEUR SERVICE INCENDIE	279.67 \$
9701	ÉLODIA ALEXANDRE	COURS DE PIANO - DERNIER VERSEMENT	750.00 \$
9702	GREAT-WEST	ASSURANCES COLLECTIVES JUIN 2019	1 866.05 \$
9703	EXCAVATION ST-ANTOINE	TRANSPORT PIERRE TERRE ROUGE ET NETTOYAGE FOSSÉ	1 595.27 \$
9704	SYLVAIN BOUCHER	RÉUNION CCU - 11 AVRIL ET 16 MAI	70.00 \$
9705	CORDONNERIE TOUCHE À TOUT	BOTTES POUR POMPIER	149.41 \$
9706	PIERRE COUTURE	RÉUNION CCU - 11 AVRIL ET 16 MAI	70.00 \$
9707	MARIE-PIERRE DESCHÊNES	REMBOURSEMENT ACHAT CHAISE DG	634.65 \$
9708	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	146.02 \$
9709	GROUPE FERTI	TRAITEMENT GAZON ANNUEL SOCCER ET 1ER VERS. BANDE TAMPON	3 578.79 \$
9710	GAÉTAN LALIBERTÉ	RÉUNION CCU - 16 MAI	35.00 \$
9711	MINISTRE DES FINANCES	SERVICES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 1ER VERSEMENT	116 934.00 \$
9712	MRC LOTBINIÈRE	CONTRIBUTION À LA RÉALISATON PLANS MUNICIPAUX SÉC. CIVILE	16 500.00 \$
9713	MUNICIPALITÉ ST-AGAPIT	PROJET D'ÉTUDE REGROUPEMENT SERV. INCENDIE 4 MUN.	2 199.25 \$
9714	NOVICOM TECHNOLOGIE	RADIO PORTATIF SERVICE INCENDIE	510.49 \$
9715	NOVICOM TECHNOLOGIE	RÉS.:2019-75 RENOUELEMENT SYSTÈME INFORMATIQUE	23 986.93 \$
9716	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	RÉS.:2018-70 CONTRIBUTION MENSUELLE MAISON AÎNÉE	483.05 \$
9717	PELOUSE J. THERRIEN	RÉS.:2019-76 ENTRETIEN TERRAINS MUNICIPAUX	2 253.51 \$
9718	MARTIN PINEAULT	RÉUNION CCU 11 AVRIL	35.00 \$
9719	CHRISTIAN RICHARD	REMBOURSEMENT DÉPENSES CADEAU DÉPART, HÉBERGEMENT	331.47 \$
9720	SERVI-POMPE S.P.	NETTOYAGE DE LA FOURNAISE	160.97 \$
9721	MARIO SIMARD	RÉUNION CCU - 16 MAI	35.00 \$
9722	GROUPE SOLUTECH	BRIS RÉSEAU ÉGOUT	632.36 \$
9723	JEAN-FRANÇOIS BERGERON	FORMATION EN EAU - HÉBERGEMENT ET REPAS 1ERE SEMAINE	1 705.44 \$
9724	BETTY LAVOIE	TOURNOI SOCCER U8 - 25-26 MAI 2019	120.00 \$
9725	SYLVAIN L. ROY	RÉCLAMATION SUITE REFOULEMENT ÉGOUT	2 209.98 \$
9726	BIBLIOTHÈQUE ST-ANTOIN-DE-TILLY	SUBVENTION 2019	2 430.00 \$

9727	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI	ACHAT BILLET GALA JEUNEXCELLENCE 2019	50.00 \$
9728	JACQUES DUMAS	PEINTURE POUR LA CHAPELLE	56.33 \$
9729	France THIBAUT, EXPERT CONSEIL	DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT RÉS.: 2019-48	6 553.58 \$
9730	LES AMIS DU MARAIS	NETTOYAGE DES BERGES	136.86 \$
9731	JEAN-FRANÇOIS BERGERON	FORMATION EN EAU - REPAS SEMAINE DU 3 ET DU 10 JUIN 2019	180.48 \$
9732	EXCAVATION ST-ANTOINE	BRIS AQUEDUC, TECQ TENNIS	1 052.02 \$
9733	BÉTON LAURIER	BÉTON CHAPELLE	194.31 \$
9734	BI-SPORT	PLAQUES TABLE DU CONSEIL	27.59 \$
9735	FONDS D'INFORMATION SUR TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION	40.00 \$
9736	RENAUD LABRECQUE	REMBOURSEMENT FRAIS FÊTE DE LA PÊCHE 2019	195.74 \$
9737	MON BURO	MATÉRIEL DE BUREAU	279.88 \$
9738	MON BURO	MATÉRIEL DE BUREAU	109.27 \$
9739	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	DOSSIERS DIVERS	1 099.46 \$
9740	MUNICIPALITÉ SAINT-APOLLINAIRE	ENTRAIDE POMPIERS - 6 SORTIES	3 925.03 \$
9741	GESTION JN	ENTRETIEN MÉNAGER - BUREAU DE POSTE JUIN 2019	344.93 \$
9742	PLACIDE MARTINEAU	CLÉS	12.93 \$
9743	RÉCUPÉRATION DELISLE	NETTOYAGE DES BERGES	410.12 \$
9744	SERRES LAMBERT	JARDINIÈRES	1 476.92 \$
9745	TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	COMPTEUR PHOTOCOPIEUR	997.95 \$
9746	GREAT-WEST	ASSURANCES COLLECTIVES JUILLET 2019	1 745.54 \$
9747	GILLES BERNIER	ENTRETIEN MÉNAGER MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE JUILLET 2019	1 075.02 \$
9748	EXCAVATION ST-ANTOINE 1985	TERRE ROUGE, RAMASSER CHEVREUIL ROUTE, TERRE CHAPELLE	2 017.82 \$
9749	ÉCOLE LA CLÉ D'OR	PROJET ÉCOLE 2018	5 000.00 \$
9750	FESTIVAL-TOURNOI SOCCER ST-ÉTIENNE	FRAIS D'INSCRIPTION #1	175.00 \$
9751	FESTIVAL-TOURNOI SOCCER ST-ÉTIENNE	FRAIS D'INSCRIPTION #2	175.00 \$
9752	GROUPE CCL	CHÈQUES	385.17 \$
9753	PAUL GRIMARD	TECQ RUE DES JARDINS, HONORAIRES PROF. RUE DES PHARES	1 552.16 \$
9754	IGA	DÉPENSES ÉLECTIONS, FÊTE ST-JEAN 2019	508.69 \$
9755	IMPRESSIONS MULTI-IMAGES	VÊTEMENTS VOIRIE	805.97 \$
9756	MRC LOTBINIÈRE	COMPOSTEURS DOMESTIQUES	360.00 \$
9757	ROBERT PUGH JR	ENTRETIEN MÉNAGER JUIN 2019	479.07 \$
9758	SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATIONS	1 209.31 \$
9759	SOURCE OMÉGA INC.	ABREUVOIR CHAPELLE	1 454.43 \$
9760	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCT. PUBLIQUE	COTISATION SYNDICALES MAI 2019	391.45 \$
		<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>741 173.06 \$</b>
<b>SALAIRES</b>			
	SALAIRES DES ÉLUS POUR JUIN 2019		5 427.28 \$
	SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX		
	(PÉRIODE DU 26 MAI AU 8 JUIN 2019 )		9 885.05 \$
	(PÉRIODE DU 9 AU 22 JUIN 2019)		10 330.55 \$
		<b>TOTAL DES DÉPENSES DES SALAIRES:</b>	<b>25 642.88 \$</b>
		<b>TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2019 :</b>	<b>766 815.94 \$</b>